

L'association PEPS (Projets des Energies Participatives du Saumurois) prend acte de la décision de la Cour Administrative d'Appel de Nantes, ce 2 mai 2024, validant l'autorisation préfectorale de construction et d'exploitation du Parc éolien de Doué en Anjou.

L'association PEPS s'est engagée depuis 4 ans pour que ce parc devienne un parc éolien citoyen. Cette démarche vise à assurer une gouvernance locale du projet et un retour financier et économique sur le territoire par une participation des habitantes et habitants du Douesssin et du Saumurois, à ce parc éolien.

L'association PEPS vous invitera prochainement à participer à la démarche citoyenne entreprise pour créer une dynamique de production d'énergie renouvelable contrôlée par les habitants de notre territoire.

Pour tout complément d'information, contact PEPS : courriel : peps.energie.eolien@gmail.com ou sur le site : <https://www.pepsenergie.fr/>